

f. B. H.

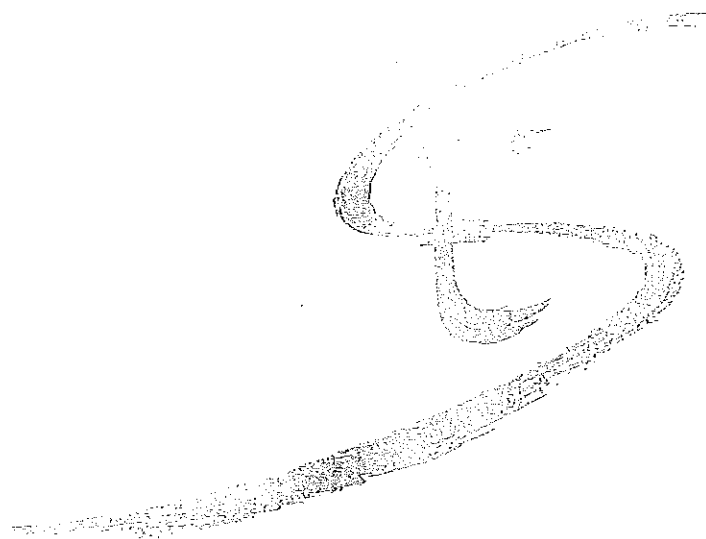
numéro 3

C. G. T.

Aug. 1970

juin 1970

L'ESPOIR SYNDICAL



Journal du syndicat général c.g.t.
des personnels du ministère des affaires culturelles
des établissements annexes et sous tutelle en relevant

UNE LONGUE MARCHÉ

C'est fait : après plus d'une année toute remplie de discussions, de commissions pour l'élaboration des textes, de consultation démocratique de leurs adhérents, les divers syndicats C.G.T. du Ministère des Affaires Culturelles - à l'exception d'un - se sont regroupés le 22 Mai 1970 en un vaste Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelles en relevant.

Au niveau de notre Administration l'évènement est d'importance si la C.G.T. a refondu ses structures, ce n'est pas pour le plaisir; mais parce que ce syndicat unique (ou presque) correspond aux besoins présents du mouvement syndical tel que nous le concevons.

Face à une Administration qui centralise les foyers de responsabilité et de décision aux mains de quelques uns, dont les options - elles s'éloignent de plus en plus d'une Culture conforme à l'intérêt de notre peuple et qui mène une politique rétrograde envers les personnels, il fallait que la C.G.T. se dote d'une structure lui permettant d'assumer encore mieux la défense des personnels et de résister victorieusement aux attaques sournoises ou ouvertes de l'Administration.

Le déroulement des travaux du Congrès constitutif prouve que cette mutation s'est faite à son heure : la passion des débats, le niveau des interventions, le brassage des idées et des analyses attestent de la maturité syndicale de nos militants, leur prise de conscience profonde sur l'avenir du mouvement syndical, et de leur combativité pour que prochainement vite et fort les grands principes de notre C.G.T.

Ce congrès fut l'image vivante de la bataille que mène notre Confédération pour le rassemblement des travailleurs contre leurs exploités ; Côte à côte voisinaient toutes les catégories de personnels appartenant à tous les services du Ministère.

En constituant notre Syndicat Général C.G.T. nous avons mis à la porte ces fléaux du mouvement syndical que sont le corporatisme, l'esprit de caste et de clocher, les égoïsmes catégoriels. Notre combat doit être grand, généreux, humain et réaliste.

C'est en oeuvrant à chaque minute de notre vie militante pour faire voir le vrai visage de la C.G.T. que nous bâtirons ce syndicalisme démocratique, de masse et de classe qui décidera les hésitants à rejoindre nos rangs et que nous ferons un pas de plus vers la réunification syndicale.

Il va y avoir beaucoup à faire en cette période où le capital pour survivre est réduit à pressurer toujours d'avantage de très larges couches sociales et qu'il alimente pour cacher son vrai visage et sa vraie politique un regain important des idées réformistes les plus éculées !

Tous à nos postes de militants du Syndicat Général C.G.T. : il vous appartient de mener la bataille des idées, d'expliquer à tous nos collègues le pourquoi et le comment des choses, leur faire voir où est la vérité, les convaincre de la justesse de notre combat et les faire venir à la C.G.T.

C'est une tâche ingrate et difficile mais combien exaltante

Thérèse HIRSZBERG.

UN PROBLEME FONDAMENTAL - LA TRESORERIE

La confiance des camarades m'a valu l'honneur de présenter le rapport de la Commission de Contrôle Financier au Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant.

Je rappellerai pour mémoire que notre syndicat ne peut vivre raisonnablement et envisager une action valable que s'il dispose des moyens financiers lui permettant d'avoir une plus grande efficacité. Cette considération est valable sur le plan National, mais elle est tout aussi impérative au niveau des Sections Syndicales et nous reviendrons plus loin sur cet aspect et sur les moyens accordés à ces dernières pour y parvenir.

Le Congrès a adopté le tarif de cotisations mensuelles suivantes :

Indices nouveaux (telq qu'ils figurent sur le bulletin de paye)

- apprentis	2, 00 Frs
- moins de 178	2, 50 Frs
- de 179 à 227	3, 50 Frs
- de 228 à 279	5, 00 Frs
- de 280 à 338	6, 00 Frs
- de 338 à 449	7, 00 Frs
- 450 et au dessus	10, 00 Frs

Ces tarifs de cotisations sont en fait ceux qui étaient en vigueur au Syndicat National des P.T.A., depuis son 2ème Congrès à deux exceptions près; il a été créé une catégorie "Apprentis" et un tarif à 10 Frs pour les indices supérieurs à 450.

Les anciens syndicats Nationaux qui ont participé à la création du Syndicat Général C.G.T. ont accepté ces tarifs et ont pris l'engagement de les harmoniser dans le délai le plus court possible et au plus tard de les mettre en application au I.I.1971.

Pour permettre aux sections d'avoir des moyens accrus et partant une plus grande efficacité le Congrès a décidé ce qui suit :

- Le trésorier Général règlera directement aux différents organismes (Unions Départementales - Fédération - U.G.F.F.) les cotisations qui leur sont dues. Ces cotisations représente environ actuellement une somme de 1, 70 Fr par timbre placé, avec une légère augmentation à prévoir pour l'année prochaine.
- la différence entre le montant de la cotisation mensuelle et cette somme sera partagée par moitié entre la Caisse du Syndicat Général et la Caisse de chaque Section.

Il va de soi que chaque Section aura ainsi des moyens plus importants mais, qu'en contrepartie elle devra supporter une plus grande part des frais de propagande.

Nous ne doutons pas que les Sections sauront utiliser cette possibilité de défendre leurs intérêts propres pour une plus grande efficacité.

Et je forme tous les voeux pour que vive et prospère notre Syndicat Général C.G.T.

J. FONTAINE

LES NOUVEAUX ORGANISMES DE DIRECTION
DU SYNDICAT GENERAL C.G.T.

-o-o-o-

I. - ONT ETE ELUS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (Titulaires)

M. BARUL José	Section du Louvre
M. BATHO John	" des Archives
M. BEN-SAÏD Alfred	" de l'E.N.S.B.A.
Mme BLANCHON Louise	" du Louvre
M. BOLLE Henri	" de SEVRES
Mme BOURBONNEUX Monique	" du Mobilier National
M. BUISSON Jean	" du Musée des A.T.P.
M. COINDEAU Jacques	" des Archives
M. DELARONDE Bernard	" de BOURGES
M. DEMOY Bernard	" des Archives à CAEN
M. DEPIERRE Charles	" de SEVRES
M. DOUIEB Elie	" des Arts Modernes
M. FARRUGIA Jean	" du Louvre
M. GOYET Georges	" de GRENOBLE
M. GRANDPRE Jean Claude	" du Mobilier National
M. HERFORT Lucien	" du C.N.S.M.
Mme HIRSZBERG Thérèse	" de la Rue de Valois
M. HUGUENIN Michel	" de la Rue de Valois
m. JARRY Henri	" de l'Union Centrale des Arts Décoratifs
M. JERPAN Franck	" du Louvre
M. JUTEAU Georges	" du Louvre
M. LEMONNIER André	" du Mobilier National
M. MARTY Jean Claude	" de St. CLOUD
M. MASSON Jacques	" de TOULOUSE
M. PIQUET Alfred	" du Grand Palais
M. SAPINARD Denis	" des Services Commerciaux de la R.M.N.
M. SCHMITZ Jacques	" des Gardiens des M.H.
M. SIMEONI Jean César	" de VERSAILLES
M. SPINOSI Marie Ange	" des Arts Modernes
M. TROUBADY Léon	" du Mobilier National
M. VIGNON Lucien	" des Archives.

II. - ONT ETE ELUS A LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (Titulaire)

M. FONTAINE Jacques	" de la Rue de Valois
M. DONADIEU Michel	" de SEVRES
M. LASSERRE Roland	" de MALMAISON
M. MIQUEL Christian	" du Mobilier National

III. - ONT ETE ELUS EN QUALITE de Suppléants à LA C.A.

Melle GAUTHIER Jocelyne	" de SEVRES
Mme GRANDPRE Paulette	" du Mobilier National
Mme JAYLET Andrée	" de la Rue de Valois
M. LEMOINE Paul	" Gardiens des M.H.
M. MIGEREL Cyrano	" du Louvre
M. MESSMER Jean	" de Cluny
M. PEREZ Roger	" des Archives
M. POIRIER Pierre	
M. ORSINI Paul	" du Grand Palais
M. RAULT Pierre	" du Musée des A.T.P.
M. SELLEM Moïse	" de l'E.N.S.B.A.
Mme TERCE Marie Edith	" de l'E.N.S.B.A.

.../...

IV. -- M. LECOMTE Marcel de la Section de l'Union Centrale des Arts Décoratifs a été élu Membre suppléant de la C.C.F.

-0-0-

Une suspension de séance a eu lieu pour permettre à la Commission Administrative et à la Commission de Contrôle Financier, élues de se réunir pour procéder d'une part à l'élection du Bureau National et d'autre à l'élection du Président de la Commission de Contrôle Financier.

Le Bureau National élu est composé des Camarades suivants :

BATHO John - BEN-SAÏD Alfred - BLANCHON Louise - BOLLE Henri - COINDEAU Jacques - FARRUGIA Jean - GRANDPRE Jean Claude - JERPAN Franck - JUTEAU Georges - LEMONNIER André - PIQUET Alfred.

Le Bureau élu s'est immédiatement réuni pour procéder à l'élection des Responsables ; ont donc été élus à l'unanimité :

PIQUET Alfred	Secrétaire Général
BOLLE Henri	Secrétaire Général Adjoint
BLANCHON Louise	Trésorière
GRANDPRE Jean Claude	Trésorier Adjoint

Le Secrétariat étant assuré par les Camarades PIQUET et BOLLE qui ont été désignés comme permanents du Syndicat assistés par les Camarades BLANCHON et FARRUGIA.

Le Camarade FONTAINE Jacques a été élu Président de la Commission de Contrôle Financier.

A la reprise de la séance, les délégués informés des choix de la C.A., du Bureau National et de la C.C.F. ont exprimé chaleureusement leur accord avec ces choix.

-0-0-0-

Lors de sa première réunion le Bureau National a procédé à la répartition des tâches entre les différents camarades :

- Le Camarade BOLLE en plus de sa charge de Secrétaire Général Adjoint est responsable à l'Organisation.
- Le Camarade GRANDPRE Trésorier Adjoint, est responsable à la Jeunesse, Sports et Loisirs, il sera assisté par les Camarades COINDEAU et JERPAN.
- Les Camarades LEMONNIER, FARRUGIA et BEN-SAÏD sont responsables à la Presse et à la Propagande.
- Le Camarade JUTEAU est responsable au Travail Féminin, il sera assisté dans cette tâche par la Camarade BLANCHON
- Le Camarade BATHO est responsable à l'Orientation Culturelle.

-0-0-

Après les vacances les Commissions Catégorielles seront mises en place et ainsi seront progressivement réunies toutes les conditions de fonctionnement démocratique du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant, telles qu'elles sont fixées dans nos statuts.

A. PIQUET

RESOLUTION GENERALE

Le Congrès Constitutif du SYNDICAT GENERAL C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant s'est tenu le 22 Mai 1970 à PARIS.

Le développement de l'économie contemporaine commandée par le progrès scientifique et technique bouleverse les conditions de production dans les secteurs, obligeant la réorganisation de branches entières de notre industrie nécessitant des moyens financiers de plus en plus importants.

L'âpreté de la concurrence CAPITALISTE INTERNATIONALE d'une part, le développement économique et social des PAYS SOCIALISTES d'autre part, contraignent les Monopoles de notre PAYS à une concentration CAPITALISTE accélérée.

Ils sont aidés en cela par l'ETAT BOURGEOIS dont le rôle économique a énormément grandi. Sa POLITIQUE économique et financière son système fiscal, les subventions massives, l'utilisation par lui des entreprises NATIONALISEES et PUBLIQUES, sa politique à l'égard des TRAVAILLEURS sont mis entièrement au service de la haute finance et du PATRONAT. Le VI^e PLAN GOUVERNEMENTAL est d'ailleurs l'expression accrue de cette politique.

Le CAPITALISME MONOPOLISTE d'ETAT réunit les moyens des MONOPOLES et ceux de l'ETAT aux seuls PROFITS du CAPITAL au détriment des besoins de l'ensemble des TRAVAILLEURS Français et Immigrés, manuels et intellectuels.

Ce but sera poursuivi en sacrifiant des secteurs entiers de l'économie dont une partie deviendra encore plus tributaire des MONOPOLES en affaiblissant et en dégradant la qualité des services PUBLICS et NATIONALISES dont les TRAVAILLEURS de ces secteurs feront les frais.

Dans la période actuelle les FONCTIONNAIRES ressentent depuis quelques années plus particulièrement les méfaits de cette POLITIQUE CAPITALISTE MONOPOLISTE d'ETAT par la diminution de leur pouvoir d'achat, l'accélération des cadences de production, les conditions générales de leur travail et le non aboutissement de leurs nombreuses et justes revendications.

Les Ministères de l'EDUCATION NATIONALE, de la SANTE PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE et des AFFAIRES CULTURELLES (dont la fonction essentielle est de maintenir la prédominance de l'idéologie bourgeoise) se trouvent encore plus touchés, par ce régime de concentration CAPITALISTES n'ayant pas un caractère de profit immédiat.

Le Ministère des AFFAIRES CULTURELLES auquel nous dépendons se trouve être le plus démuné puisque ayant la plus petite part du budget NATIONAL (0, 37 % cette année).

Devant l'agressivité de cette CONCENTRATION CAPITALISTE la LUTTE des CLASSES prend un caractère de plus en plus aigu. Les TRAVAILLEURS ressentent plus intensément, plus clairement la communauté de leurs INTERETS et sont conduits à coordonner leurs luttes et à leur donner une plus grande AMPLEUR, à repenser leurs ORGANISATIONS SYNDICALES.

.../...

La C.G.T. dans son 37^e Congrès Confédéral a développé la nécessité de restructurer les organisations syndicales de la C.G.T. dans l'intérêt des TRAVAILLEURS.

Les adhérents de quatre Syndicats Nationaux C.G.T. du Ministère des AFFAIRES CULTURELLES conscients depuis longtemps de la nécessité de donner plus d'efficacité au MOUVEMENT SYNDICAL dans leur Ministère font leurs les décisions du 37^e Congrès Confédéral et décident de se regrouper en un seul grand SYNDICAT C.G.T. ayant pour but et orientation de défendre encore mieux l'ensemble des Personnels du Ministère des AFFAIRES CULTURELLES.

Le Congrès appelle les personnels du Ministère des AFFAIRES CULTURELLES et sous tutelle, individuellement ou collectivement à adhérer au SYNDICAT GENERAL C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant.

Ils combattront pour la mise en oeuvre du programme adopté par le 37^e Congrès Confédéral de la C.G.T.

Ils lutteront pour l'aboutissement des revendications de l'ensemble des travailleurs et de celles qui leurs sont propres et particulièrement nombreuses dans leur Ministère.

Ils rejoignent les rangs du "Comité pour le 1 % du Budget National alloué au Ministère des Affaires Culturelles" pour une véritable politique Culturelle en France.

° °
°

L ' U N I T E

Les conceptions d'action et d'UNITE de la C.G.T., basées sur le principe de lutte des CLASSES, sont admises par un nombre de plus en plus important de TRAVAILLEURS.

Elles ont pénétré dans nombre d'autres organisations syndicales en particulier parmi celles de la F.E.N.-AUTONOME où se produisent des changements importants.

Ainsi s'est créé une situation nouvelle avec des conditions plus favorables à la réalisation d'un FRONT SYNDICAL COMMUN.

Le Congrès invite toutes les SECTIONS SYNDICALES à faire l'analyse de cette situation et à contribuer avec vigueur à hâter la réalisation de la réunification SYNDICALE.

Le Congrès déclare que nos organisations ne toléreront pas dans leurs rangs des groupuscules organisés mettant constamment en cause l'activité et l'orientation de la C.G.T. fixées par les Congrès.

Il invite donc toutes les sections à déployer une grande bataille d'idées, d'information, d'explications auprès des Personnels.

° °

.../...

L A P A I X

La première revendication de la classe ouvrière est celle de la PAIX. Seule, elle permet aux hommes et aux peuples de lutter pour une vie meilleure.

C'est pourquoi la C.G.T. s'est toujours battue pour la PAIX.

Elle sait que les TRAVAILLEURS sont les premières victimes de la Guerre.

La préparation des GUERRES, la course aux armements, servent les PROFITS CAPITALISTES. C'est du même coup la diminution de l'équipement du pays en logements, hôpitaux, routes etc ...

La première cause des GUERRES est la recherche du profit qui pousse les "Etats Patrons" à s'octroyer de nouveaux marchés ou à voler les richesses en matières premières des pays "colonisés" pour leur propre industrie de transformation.

Les guerres d'aujourd'hui sont l'ultime défense de l'impérialisme capitaliste contre le socialisme qui en annonce la mort.

Aussi le Congrès renouvelle l'appel du 37° Congrès Confédéral

Il invite les sections, les militants, les adhérents du Syndicat Général C.G.T. à augmenter leurs efforts, à développer leurs initiatives pour renforcer la solidarité effective des travailleurs aux vaillants peuples de l'INDOCHINE en lutte contre l'impérialisme Américain et au peuple du TCHAD qui subit l'intervention armée de l'impérialisme Français. A imposer une véritable politique de PAIX basée sur l'abandon de la force de frappe, la signature des accords de MOSCOU sur l'interdiction des explosions atomiques, la reconnaissance de la République Démocratique Allemande, la fin des hostilités au moyen Orient par le règlement du Problème Palestinien et le retrait d'Israël des territoires conquis, ainsi que leur reconnaissance mutuelle.

Il demande la dissolution du pacte Atlantique et du Pacte de Varsovie et soutient l'initiative visant à la signature d'un accord de Sécurité Collective Européenne.

o q

o

LES FEMMES TRAVAILLEUSES

Le Congrès constate que, présentes dans tous les secteurs de l'activité économique du pays, les femmes ont participé de façon puissante et continue aux grandes luttes qui ont été menées ces derniers temps, qu'il s'agisse de luttes économiques ou pour la Démocratie et la Paix.

Qu'elles soient ouvrières, employées, cadres, mères de famille ou jeunes filles, de plus en plus les femmes s'informent, agissent, manifestent leur confiance à nos organisations syndicales et contribuent à leur activité.

Les femmes veulent avoir le temps de vivre et les moyens de vivre ainsi que le temps et les moyens de donner la vie.

.../...

Aussi le Congrès invite les Sections à intéresser les camarades femmes, à partir de leurs préoccupations partitiales, à les faire participer aux Directions Syndicales afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs problèmes, à intégrer dans les programmes revendicatifs les revendications particulières des femmes.

Notamment :

- Les revendications relatives à la maternité,
- L'égalité des salaires masculins et féminins,
- Une formation professionnelle et une promotion permettant une véritable égalité des chances.
- La retraite à 55 ans pour toutes les femmes de tous les secteurs d'activité et la reversibilité de la retraite sur la tête du conjoint ou des enfants à charge.
- De combattre avec acharnement et sans complaisance l'idéologie bourgeoise qui, en substituant la notion de sexe à la notion de classe, en propageant une fausse interprétation de la conception de l'égalité, en opposant au caractère social de la maternité comportant la responsabilité économique de l'Etat du Patronat, celui de la seule responsabilité individuelle de la famille, et spécialement de la mère, tend à masquer les problèmes essentiels et à freiner l'action.
- Le rôle social de la femme implique, pour elle comme pour l'homme la possibilité d'accéder à toutes les activités lui permettant de développer toutes ses capacités ; ses droits sociaux quels qu'ils soient, font donc partie de l'ensemble de ceux dus par la SOCIÉTÉ à tout être qui TRAVAILLE dans la production. En font partie les DROITS dus à ses obligations maternelles et à la conception sociale de la maternité.

o o

o

LES JEUNES

Le Congrès souligne la présence en nombre grandissant des jeunes dans la lutte.

Ces deux dernières années la Jeunesse Travailleurs a pris une part active à tous les combats de la classe ouvrière.

La participation des jeunes aux luttes traduit leur volonté de s'opposer à l'exploitation capitaliste et aux conditions économiques et sociales qui leur sont faites.

Les jeunes prennent de plus en plus conscience du caractère véritable du pouvoir des monopoles, des contraintes qu'il exerce sur eux, donc sur leur avenir.

Le Congrès considère ce fait nouveau et essentiel comme très important.

Il invite les jeunes à prendre une part active dans toutes les directions de notre Syndicat Général.

Il appelle l'ensemble des Sections à porter à un niveau plus élevé leurs activités en vue de défendre en permanence et avec efficacité les intérêts des jeunes.

.../...

Il recommande d'organiser des écoles spéciales à tous les niveaux afin de former les jeunes à mieux orienter leur travail, avec esprit d'initiative.

Le Congrès invite les jeunes de notre Ministère à participer à toutes les actions revendicatives Nationales de la Jeunesse, à la campagne pour le droit de vote à 16 ans, et l'éligibilité à 18 ans dans les élections professionnelles (C.T.P. et C.A.P.), à la formation professionnelle, pour le développement des activités sportives de loisirs et de la culture.

o o
o

LES RETRAITES

Le Congrès approuve la constitution de l'Union Confédérale des Retraités C.G.T. décidée par la Conférence des Retraités réunis les 8 et 9 Mai 1969 avec le C.C.N., conformément aux décisions des organismes de Direction de la C.G.T.

Sur plus de 5 millions de retraités en France, un bon nombre appartiennent à la Fonction Publique qui pour la plupart connaissent une situation difficile, appartenant pour beaucoup aux petites catégories C. & D. Aussi, est il urgent de mieux développer et coordonner nos efforts pour les rassembler, les organiser, les entraîner dans les actions nécessaires au côté de l'ensemble des travailleurs pour la défense de leurs revendications. Notre Syndicat Général ne saurait échapper à cette situation puisque ayant un grand nombre de retraités de notre Ministère qui dépendent surtout des catégories les plus défavorisées.

C'est pourquoi notre Congrès souhaite la constitution d'un collectif de retraités au sein de notre syndicat Général, composé de retraités (ou de prochains retraités).

Entre autre le Congrès demande à toutes les Sections d'intégrer la défense et l'organisation des retraités dans leur activité générale.

Notre Congrès en renouvelant son appel à tous les militants pour qu'ils défendent les retraités, les aident à s'organiser et à agir, s'adresse en particulier à tous les anciens dirigeants du mouvement syndical C.G.T. dans notre Ministère, délégués, pour qu'ils apportent l'appui de leur expérience et de leurs connaissances au sein de ce collectif pour la défense de leurs revendications pour :

- Le relèvement de toutes les retraites et pensions,
- Le Droit à pension normale à 60 ans pour les Hommes, 55 ans pour les Femmes,
- Pour les femmes la réversibilité de la retraite sur la tête du conjoint ou des enfants à charge,
- L'intégration de l'Indemnité de Résidence dans le calcul de la retraite,
- Contre la création de la PREFON astreignant seuls les salariés au paiement d'une cotisation. L'amélioration du montant des pensions doit être obtenue par les modifications, soit du Code des Pensions, soit par le respect et l'amélioration de la loi.

Pour un allègement de la fiscalité envers les vieux travailleurs par l'institution d'un abattement de 15 % sur le montant de la pension, représentant la réduction sensible de leur pouvoir d'achat, en particulier du fait de leur âge et de leur état de santé.

Pour une action sanitaire et sociale efficace.

PARIS, le 22 Mai 1970

-0-0-0-0-

RESOLUTION SUR L'ORGANISATION

Les monopoles capitalistes et le gouvernement à leur dévotion sont, pour faire face à l'âpreté de la concurrence capitaliste internationale d'une part, au développement économique et social des pays socialistes d'autre part, contraints d'entreprendre une vaste mutation.

Cette mutation se répercute à tous les niveaux des Administrations et le Ministère des Affaires Culturelles n'y échappe pas.

Le mouvement syndical et la C.G.T. en particulier en tant qu'organisation de masse et de classe doit adapter ses structures pour être en mesure de faire face à cette nouvelle étape de l'organisation du régime capitaliste.

Le Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles et des Etablissements Annexes et sous tutelles en relevant se place dans cette orientation définie par le 37ème Congrès Confédéral. Il est une étape importante dans l'organisation du syndicalisme C.G.T. aux Affaires Culturelles.

Le Congrès est convaincu que ce regroupement des syndicats C.G.T. répond d'une part, aux souhaits de très nombreux adhérents qui compréhendaient mal cette dispersion des forces syndicales de la C.G.T. dans un Ministère aussi faible en effectifs, et d'autre part à la nécessité de faire face aux restructurations de la gestion de personnels entreprises par l'Administration.

Le Congrès est conscient que si cette nouvelle phase de l'organisation a pu être franchie, c'est en premier lieu grâce à la maturité syndicale et à la volonté d'un nombre croissant de militants, qui ont tout mis en oeuvre pour que la C.G.T. soit de plus en plus forte et apte à faire face à ses responsabilités de première organisations syndicale du Ministère des Affaires Culturelles

La tenue du Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant est une victoire sur une des difficultés que rencontre encore le mouvement syndical C.G.T., à savoir le Corporatisme qui tend à limiter l'organisation des travailleurs sur la base d'une profession ou d'un établissement, sans qu'il soit tenu compte que de plus en plus le pouvoir de décision est centralisé entre les mains de quelques hommes.

Les délégués au Congrès n'ignorent pas que la tenue du Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. ne résoudra pas tous les problèmes d'organisation et que nombreuses difficultés devront être surmontées.

.../...

Les problèmes seront complexes et parfois difficiles à résoudre pour la mise en place des nouvelles structures des Directions de Section, il faudra vaincre des résistances et des traditions.

Toutefois, la tâche à laquelle s'attelleront les militants est exaltante et elle nécessitera une bataille des idées d'un très haut niveau qui créera les meilleures conditions pour une bonne organisation des sections et pour un recrutement de nouveaux adhérents qui participeront à l'action du Syndicat Général C.G.T. afin qu'il devienne le grand syndicat de masse et de classe des personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant.

Pour mener à bien leurs activités, le Congrès invite tous les militants à étudier les résolutions adoptées par le Congrès Constitutif mais surtout à s'appuyer et constamment se référer aux travaux du 37ème Congrès de la C.G.T. qui sont d'une importance capitale pour l'ensemble du mouvement ouvrier.

D'importantes luttes et actions diverses ont été menées aux Affaires Culturelles depuis les événements de Mai et Juin 1968 par les syndicats C.G.T. :

- Campagne de pétition pour la journée du 12 Février 1969,
- Grève du 11 Mars 1969,
- Campagne pour le NON au référendum du 27 Avril 1969,
- Campagne pour les Elections Présidentielles,
- Grève des personnels ouvriers et gardiens des Musées de France (huit jours en Octobre 1969 et 17 jours en Mars et Avril 1970) pour leurs légitimes revendications et pour faire obstacle à la remise en cause des acquis.
- Grève de solidarité avec les personnels des Musées du 9 Avril.

Actions diverses dans tous les secteurs notamment :

- pour la mise en place des C.T.P. et leur fonctionnement normal et régulier,
- pour le renouvellement démocratique du Conseil d'Administration de l'A.D.E.A.C.
- pour la journée internationale des femmes (8 Mars) qui a connue en 1970 une très grande résonnance aux Affaires Culturelles.
- pour la défense des Manufactures d'Art,
- pour la répartition équitable de la prime "dite de rendement" dans les Manufactures et plus particulièrement à SEVRES.
- pour la semaine de 5 jours dans les Musées Nationaux,
- pour la défense des libertés syndicales (notamment à la CNL) etc

Toutes ces actions ont nécessité la confrontation des divers syndicats, les structures existantes se sont révélées être très lourdes et n'ont pas toujours permis à la C.G.T. d'être aussi efficace qu'il eut été souhaitable.

Toutefois, elles ont eut le mérite de créer les conditions d'un travail en commun et de faire apparaître à tous nos militants la justesse du regroupement en Syndicat Général C.G.T.

Les délégués sont conscients du travail qu'il y aura à accomplir pour mieux implanter la C.G.T. en province et qu'il s'agira de faire un gros travail en profondeur pour assurer son développement.

Il conviendra d'installer à tous les niveaux de véritables collectifs de travail où chaque membre du collectif assurera une responsabilité effective.

La Direction élue du Syndicat Général C.G.T. devra veiller à la stricte application de l'article 4 des statuts de la Confédération qui indiquent :

"Nul syndicat ne peut se réclamer de la Confédération Générale du Travail s'il n'est fédéré nationalement et adhérent de son Union Départementale.
"Les Fédérations ou les Unions Départementales ne peuvent admettre ou conserver dans leur sein les Syndicats ne remplissant pas cette "double obligation."

De ce fait tous les responsables locaux, départementaux et régionaux devront établir des liaisons très étroites avec les U.L., les U.D., les Sections départementales de l'U.G.F.F. et les Sections départementales ou régionales de la F.E.N. C.G.T.

Les Sections devront obligatoirement cotiser aux Unions Départementales.

La Participation à la vie des divers organismes de la C.G.T. se traduit par un enrichissement réciproque et conduit à une meilleure compréhension des problèmes posés au travers de toute leur complexité, car rien n'est simple dans le monde d'aujourd'hui.

Une bonne organisation ne va pas sans une bonne information et il conviendra de veiller à tous les niveaux de l'organisation syndicale à améliorer la presse ou les bulletins d'information, tant par la régularité de parution que dans le choix des sujets traités.

Pour ce faire, les délégués préconisent la constitution à chaque niveau d'un collectif responsable à la propagande.

Le Congrès mandate le Bureau National pour :

- 1°) - Qu'il entreprenne les démarches auprès de notre Administration afin d'obtenir l'amélioration des moyens de fonctionnement des permanences syndicales (ex, Sténodactylographe etc..)
- 2°) - Qu'il préconise l'action à entreprendre pour faire étendre à la Fonction Publique les droits syndicaux reconnus par la loi au secteur privé et pour s'opposer à toutes les atteintes aux libertés syndicales et aux brimades dont pourraient être victimes certains camarades.

PARIS, le 22 Mai 1970

-o-o-o-o-o-

*POUR ETRE AU COURANT DE L'ACTIVITE SOCIALE LIEEZ TOUTES LES SEMAINES LA VIE OUVRIERE HEBDOMADAIRE DE LA C.G.T.

*FEMMES TRAVAILLEUSES POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET ETRE PLUS APTES A COMBATTRE VOS EXPLOITEURS LISEZ TOUS LES MOIS "ANTOINETTE" SEUL JOURNAL SYNDICAL S'ADRESSANT A LA MAIN D'OEUVRE FEMININE.

*MILITANTS ET RESPONSABLES DE SECTION ABONNER VOUS AU PEUPLE ORGANE OFFICIEL BI-MENSUEL DE LA C.G.T.

RESOLUTION SUR LES REVENDICATIONS

Le Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements annexes et sous tutelle en relevant, réuni le 22 Mai 1970 à PARIS, a fait le point de la situation revendicative des Personnels.

Avec l'élection de Georges POMPIDOU à la Présidence de la République en Juin 1969 et la mise en place d'un gouvernement Gaulliste, le Capitalisme Monopoliste d'Etat a franchi un nouveau seuil dans notre pays : il devenait pressant pour l'oligarchie monopoliste de faire passer les monopoles français au stade de la concurrence internationale en les dotant des structures et des moyens correspondants.

Cette opération ne pouvait se faire qu'en intégrant encore plus complètement l'appareil d'Etat aux forces du Profit en pressurant au maximum les couches laborieuses, en sacrifiant le développement socio-culturel des larges masses et en offrant à la voracité des monopoles tous les secteurs relevant de l'Etat jugés rentables.

En effet, dès le début de l'été 1969, le gouvernement CHABAN-DELMAS dévaluait le franc, mettait en application un plan dit "de redressement" dont les travailleurs allaient faire les frais, préparaient des mesures favorables au grand capital à travers l'I.D.I., et était généreux en discours démagogiques "sur une Nouvelle Société" idyllique !!!

Le Congrès se félicite de l'attitude ferme et clairvoyante de la C.G.T. qui dès le mois de Septembre appelait les travailleurs à faire échec à cette politique anti-sociale, à imposer le respect des engagements pris en Mai-Juin 1968 et à se préparer à des luttes de masse et de classe pour la satisfaction de leurs revendications et la sauvegarde de leurs acquis.

Le pouvoir n'allait pas tarder à montrer le véritable contenu de sa "Nouvelle Société" : non content d'apporter un appui total au patronat intransigeant et réactionnaire, il entendait instaurer une politique dite "des contrats de progrès" basée sur les principes les plus éculés de la collaboration de classe, de la restriction du droit de grève et de l'abandon par le mouvement syndical de son indépendance.

Le Congrès salue avec la plus chaleureuse satisfaction l'action menée par la C.G.T. à la R.A.T.P. à l'E.D.F.-E.G.F., chez RENAULT et notamment dans la Fonction Publique où elle a refusé de signer le contrat du 11 Octobre 1969 sur les Catégories C, D et auxiliaires.

Le Congrès estime capital pour l'évolution du mouvement syndical français la position de classe de la C.G.T., la justesse de son orientation, la lutte sans répit ni compromission contre toutes les tentatives du pouvoir d'entraîner la classe ouvrière dans son sillage, de discréditer auprès des masses les organisations syndicales.

S'il regrette l'attitude des autres centrales qui ont cru devoir s'associer à ces manœuvres, il juge positives les réactions diverses que leur prise de position a suscité chez leurs adhérents où pénètrent peu à peu les principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe et où s'affirme la volonté d'unité.

Le Congrès met au crédit des multiples actions menées depuis la rentrée, de l'activité inlassable de la C.G.T. et de ses militants, en particulier les jeunes qui rejoignent nos rangs de plus en plus nombreux, les succès revendicatifs obtenus (augmentations, durée du travail, primes, échelle mobile et surtout l'accord C.N.P. F. - Organisations Syndicales sur la mensualisation.)

Il enregistre que les résultats aux élections professionnelles démontrent la confiance toujours plus grande que les travailleurs accordent à notre C.G.T. pour la défense de leurs intérêts.

Le Congrès souligne l'importance qu'il attache à l'offre de "FONT SYNDICAL COMMUN" sur une plate-forme unitaire lancée par la C.A. de la C.G.T. le 8 Mars 1970, aussi appelle-t-il tous les militants et adhérents à amplifier leurs efforts pour un développement toujours plus vaste de l'action revendicative :

I.- POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS

Le Congrès fait sien le programme de la C.G.T. qui répond aux aspirations générales communes à tous les salariés à savoir :

- rétablissement du pouvoir d'achat acquis en Juin 1968.
- instauration généralisée d'un système d'échelle mobile des traitements et salaires pour la garantie du maintien du pouvoir d'achat.
- participation à l'augmentation du revenu national par une amélioration continue du pouvoir d'achat.
- pas de salaires en dessous de 1.000 francs par mois.
- suppression de toute discrimination salariale (de zone, de sexe, d'âge ou de nationalité).
- augmentation pour la Région Parisienne des primes de Transport et leur extension à toute la province.
- revalorisation conséquente du S.M.I.C.
- réduction de la durée du travail sans diminution de salaire.
- avancement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes et relèvement substantiel des pensions et retraites.
- réforme démocratique de la fiscalité.
- défense et amélioration de la Sécurité Sociale.
- respect et extension des libertés syndicales conquises en Mai-Juin 1968.
- respect de l'hygiène et de la sécurité du travail.
- formation et recyclages professionnels permettant de résoudre humainement l'adaptation des structures à l'évolution des techniques.

2.- POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES FONCTIONNAIRES :

Prenant acte des résultats des discussions des 20 et 21 Avril 1970, faisant suite à celles des 13 et 17 Mars, entre les organisations syndicales et le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, le Congrès demande pour les fonctionnaires et assimilés :

- une nouvelle augmentation générale des salaires et traitements pour rétablir en 1970 le pouvoir d'achat atteint en Mai-Juin 1968 et sa progression afin de corriger les injustices de la grille

indiciaire par un relèvement indiciaire uniforme de 5 points supplémentaires et une augmentation hiérarchisée.

- l'intégration au traitement de base par une nouvelle et importante étape de l'indemnité de résidence.
- la poursuite de la suppression des scandaleux abattements de zone
- l'application intégrale et immédiate, ainsi que son amélioration, du plan MASSELIN sur les catégories C, D et Auxiliaires.
- la prise en considération rapide de la réforme de la Catégorie B et Assimilés.
- le maintien de la classification initiale des grades et emplois conformément au décret du 10 Juillet 1948.
- le retour à la semaine de 40 heures maximum en 5 jours.
- la suppression des discriminations existant entre les Services Extérieurs et les Services Centraux, notamment en ce qui concerne les indemnités de toute nature.
- la mise en application immédiate du Plan JOUVIN et l'instauration de véritables services sociaux dans la Fonction Publique.
- l'élaboration d'un texte sur les droits syndicaux dans la Fonction Publique.

Le Congrès dénonce les atteintes portées au statut de la Fonction Publique par le développement de la contractualisation, la campagne de dénigrement menée par le pouvoir contre les fonctionnaires le refus opposé aux principales et légitimes revendications des personnels, les crédits toujours plus faibles consacrés au Service Public.

Aussi, le Congrès invite-t-il la C.A. et le BUREAU National à resserrer leurs liens avec la F.E.N. C.G.T. et l'U.G.F.F., afin de toujours mieux répondre aux vœux d'ordre et à toutes les initiatives entreprises pour la défense des revendications des fonctionnaires.

3.- POUR LA SATISFACTION DU LOURD CONTENTIEUX EXISTANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES.

Un profond mécontentement existe parmi les personnels du Ministère des Affaires Culturelles. Après 11 ans d'existence le Ministère non seulement n'a pas créé des conditions de carrière et de travail acceptables, mais la situation de ses agents n'a cessé de se dégrader par rapport à l'ensemble de la Fonction Publique.

Cette situation est la conséquence de la diversité des missions du Ministère des Affaires Culturelles qui nécessitent une multiplicité de catégories professionnelles auxquelles ont été refusés les moyens financiers.

En outre, elle a été aggravée du fait de la carence et de l'inertie de l'Administration en ce qui concerne une véritable politique statutaire et catégorielle favorable aux personnels.

Aussi le Congrès appelle tous les agents à agir énergiquement pour :

- l'application des points des Protocoles d'Accord de Juin 1968 non encore exécutés.
- la mise en place des C.T.P., leur fonctionnement normal et efficace.
- les réformes statutaires, indiciaires et indemnitaires concernant de très nombreuses catégories et leur parution rapide.

.../...

- la réduction de la durée du travail et l'extension à tous les personnels de la semaine de 40 heures maximum en 5 jours.
- l'amélioration des conditions de travail par la mise en chantier rapide des travaux nécessaires.
- le respect des libertés syndicales et de nos militants.
- l'application des décisions des Tribunaux Administratifs.
- La mise en place d'un vrai Service Social, efficace doté des moyens nécessaires, et l'extension de ses activités en Province.
- une politique cohérente de formation et d'information des personnels.
- des allègements d'horaires pour la préparation des concours administratifs.
- la défense des Ecoles Nationales d'Art et des Manufactures Nationales.
- la dénonciation de toutes les tentatives au nom de "la rentabilité" ou de "la modernisation" d'attenter à la situation des agents.

Le Congrès se félicite des magnifiques luttes menées par nos camarades ouvriers et gardiens de la Direction des Musées de France : au mois d'Octobre 1969, après 8 jours de grève, l'Administration céda en rapportant les mesures de blocage de l'avancement prises dans le cadre du Plan d'Austérité; en Avril 1970, grève très dure de 17 jours, face à un pouvoir qui n'a pas hésité à envoyer la troupe et la police pour briser leur mouvement, la détermination et la combativité de nos camarades forçaient l'Administration à retirer la troupe et les forces étrangères au service et à satisfaire une partie de leurs revendications.

Le Congrès donne mandat à la C.A. et au Bureau National de coordonner, soutenir et stimuler les luttes catégorielles qui ne manqueront pas dans les mois à venir à se développer au Ministère des Affaires Culturelles.

Le Congrès demande à tous les militants de notre C.G.T. de mener la bataille des idées auprès des personnels, d'accélérer leur prise de conscience, de faire mûrir leurs revendications, de faire progresser les grands principes de la C.G.T. pour l'UNITÉ, UN SYNDICALISME DEMOCRATIQUE, DE MASSE et de CLASSE.

Comme l'a souligné le 37ème Congrès Confédéral, il convient de répondre toujours mieux à l'attente de ceux qui placent dans le mouvement syndical en général et dans la C.G.T. en particulier leur confiance et leurs espérances.

PARIS, le 22 Mai 1970

BULLETIN D'ADHESION au Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant			
NOM ;	Prénoms	Date de Naissance	
Direction ou Service		Grade	
II Indice de traitement (celui figurant sur feuille de paie du mois précédent la date d'adhésion)			
Date d'effet de l'adhésion		Adresse professionnelle	
Adresse personnelle		Date et Signature	
II			

RESOLUTION SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

DECLARATION DE PRINCIPE.

Il n'existe pas une culture au dessus des classes, nous devons mener notre action syndicale en fonction des intérêts de classe des travailleurs.

I.- LA CULTURE, EXIGENCE SOCIALE -

Dans notre civilisation, le travail est de moins en moins le domaine où peut se réaliser une vie d'homme, l'automation, la mécanisation, les nécessités de notre société de rendement ou règne le profit aliène l'homme.

Il n'est plus possible au pouvoir de faire considérer le travail rendu de plus en plus fastidieux comme un facteur d'épanouissement et d'équilibre. Les conditions de la vie urbaine, les transports, le bruit, la pollution, la promiscuité de l'habitat agressent et mutilent l'équilibre et l'harmonie de chacun.

Devant les nécessités, la société se doit d'offrir à chacun la possibilité de se réaliser, de cultiver son corps, son esprit, son savoir faire, son savoir vivre dans des activités culturelles.

Hélas, nous ne sommes pas en société socialiste et la culture est de notre temps une affaire d'élite, la culture bourgeoise se définit comme un privilège. Les langages de la sensibilité, les facteurs d'expressions ne sont-ils pas l'affaire d'un petit nombre d'initiés et de connaisseurs? Le gouvernement défenseur du système se gardant bien d'offrir à chacun son droit à la culture, n'offre pour 1970, à son Ministère des Affaires Culturelles, que 0, 37 % de son budget national (contre 0, 40 % en 1969) et laisse ainsi planer des équivoques sur le rôle effectif de ce Ministère qu'il érige en une façade masquant la réalité d'une culture qui se doit d'appartenir à tout le monde.

Le 9 Octobre 1969 le Bureau Confédéral de la C.G.T. déclarait à l'occasion de la campagne pour le 1 %.

"De nos jours le droit à la culture, dans le prolongement du droit à l'instruction, à la formation et au perfectionnement professionnel est devenu de plus en plus un phénomène social ressenti comme un besoin pour les travailleurs."

Là se situe l'énorme enjeu du savoir faire, du savoir vivre, car pourra-t-on imposer avec la même facilité qu'aujourd'hui, l'information manipulée, le système des créations de besoins artificiels, les agressions inévitables des sociétés organisées sur le profit, enfin l'exploitation de l'homme par l'homme? Car chaque prise de conscience d'un homme plus lucide et plus responsable est un fait culturel, il apporte sa caution et son espoir en l'avènement d'une Société plus juste et plus humaine.

L'ignorance est source de profit, moins l'on est averti plus on est exploitable, pourrait-on imposer de tels logements "clapier de tels transports urbains, une telle centralisation vers les grandes villes si l'homme voyait s'ouvrir les portes d'une meilleure connaissance de lui-même, des autres, de la société, car la culture c'est aussi tout simplement l'Art de vivre.

.../...

Le Pouvoir actuel en matière culturelle comme en d'autres domaines se proclame hardiment novateur, soucieux de progrès en un mot "démocratique"... de pieux mensonges qu'il emploie pour nous faire oublier que la culture donne à l'homme une manière d'être, faite de curiosité et de volonté critique. De cette volonté critique qui, à chaque menace de déshumanisation ou de dogmatisme mobilise notre bon sens et notre action. La Culture ce n'est pas cet outil d'exploitation que prône le Pouvoir, c'est tout ce qu'il s'efforce de dissimuler avec le paravent de notre Ministère des Affaires Culturelles.

Le régime se contente de promesses ambitieuses et de quelques réalisations spectaculaires de prototypes, occasion de slogans électoraux et d'inaugurations à grand tapage. Mais l'argent manque lorsqu'il s'agit de réalisations globales à l'échelle de besoins vraiment démocratiques.

Lorsque le pouvoir s'intéresse aux créations de son temps, il retrouve tout naturellement l'attitude aristocratique du mécène subventionnant selon son goût personnel, selon son bon plaisir, les artistes de son choix.

Ainsi s'explique la campagne intensive pour le "mécénat privé" qui reflète les intérêts étroits des grandes sociétés : publicité tapageuse, rentabilité des opérations, source de nouveaux profits, avantage d'exonération fiscale, productivité accrue, passion idéologique sur la vie culturelle du pays. Le mécénat privé limite la liberté des créateurs en pesant sur leurs conditions matérielles et, par répercussion, sur le niveau et le contenu de la culture, de la création artistique. Sa nocivité résulte notamment des conditions matérielles de ceux qui ont pour métier de créer les valeurs culturelles, de défendre, de propager et de soutenir la culture sur le plan des arts ou de l'enseignement, conditions matérielles qui sont pour une large masse d'entre-eux, telles qu'elles agissent comme un frein à l'épanouissement des valeurs culturelles.

Les idées que la bourgeoisie répand sur la culture sont organisées en vue du profit maximum et, en même temps, se manifestent avec les apparences de la spontanéité. Le Capitalisme, en fait de politique culturelle, manifeste sa carance, son incapacité à penser la culture de façon à la développer; sa façon de freiner le développement de masse de la culture ne peut pas être vue sans liens avec les freins qu'elle met au développement même des forces productives.

Le pouvoir est enfin, et bien qu'il s'en défende, censeur. Il rejoint en cela une vieille tradition autocratique. La censure règne à l'O.R.T.F. et au cinéma, Les deux moyens de diffusion atteignant actuellement le plus large public, sans doute faut-il y voir la cause de cette particulière sollicitude gouvernementale. Mais cette censure se fait également dans la vie littéraire et artistique à des degrés divers.

Il importe que les moyens d'expression soient libérés de cette censure qui les transforme en instrument de mise en condition. Ajoutons que l'introduction de la publicité à l'O.R.T.F. constitue un autre moyen essentiel de la mise en condition des consciences.

2.- LA POSITION DE LA C.G.T. VIS A VIS DE LA CULTURE -

Même en régime capitaliste, un rapport de forces favorables permet de surmonter des obstacles et d'obtenir des succès qui favorisent la création culturelle et la participation des travailleurs aux activités culturelles.

.../...

La C.G.T., ses organisations et ses Militants mènent une lutte acharnée et opiniâtre pour défendre et améliorer :

A.- Les conditions de travail -

La limitation de l'utilisation de la journée de travail est une des conditions primordiales pour la satisfaction meilleure des besoins culturels.

B.- Le Pouvoir d'Achat -

Acquisition de nombreux biens culturels (livres, disques, etc.)

C.- La démocratisation de l'enseignement.

Un enseignement démocratisé, laïque, largement ouvert aux travailleurs, fondé sur une formation générale et non plus conçu comme l'appareil visant à satisfaire les seuls besoins de main-d'oeuvre à court terme du patronat, est une condition de base essentielle et un puissant facteur de réduction des inégalités dans le domaine de l'accession à la culture.

D.- Les équipements culturels -

Le sous équipement culturel est une caractéristique de notre pays. L'insuffisance notoire de l'équipement et des moyens culturels limite et restreint considérablement les possibilités de satisfaire les besoins culturels croissants des masses. Ce ne sont pas les quelques Maisons de la Culture créées ces dernières années qui règlent le problème. Toutes ne sont pas issues du seul effort de l'Etat. Il convient à ce propos de souligner l'apport inestimable des collectivités locales, notamment des municipalités démocratiques.

E.- La position de la C.G.T. vis à vis de la Culture au niveau international -

La C.G.T. est solidaire et apporte son soutien actif à tous les peuples en lutte armée contre l'impérialisme qui, outre sa volonté d'asservir au niveau politique et économique, tente également de dénaturer et de saper leur culture nationale. Le Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles des Etablissements Annexes et sous tutelle en relevant menera aussi le combat contre l'impérialisme culturel.

38- ANALYSE DU CONGRES CONSTITUTIF DU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, DES ETABLISSEMENTS ANNEXES ET SOUS TUTELLE EN RELEVANT -

Déclaration de PRINCIPE-

Les tâches conservatoires des Affaires Culturelles doivent être subordonnée à la volonté d'une véritable culture des masses et non à quelques prestige Trompeur.

A.- La politique culturelle du pouvoir au travers de l'action du Ministère des Affaires Culturelles, se concrétise, ces dernières années, sous l'aspect d'une rentabilité des établissements, ou qui risque de l'être (ex : Manufacture d'Art, Monuments Historiques, Enseignement).

Une tendance du pouvoir à se décharger de ses responsabilités sur les collectivités locales (protection et entretien du patrimoine, Monuments classés et Objets Mobiliers.

Une volonté du pouvoir à limiter la liberté d'expression et de création (les affaires de la "CAMERA EXPLORE LE TEMPS", de "LA RELIGIEUSE", de la Cinémathèque Française, du renvoi de J.L. BARRAULT, les graves mesures de licenciements ou de mutation prises à l'O.R.T.F. à l'encontre de 102 journalistes qui ont participé activement à la grève de Mai-Juin 1968, sont significatifs).

Le frein apporté au développement des Maisons de la Culture.

La campagne intensive pour le mécénat privé.

Les attaques faites contre les Manufactures d'Art (relevé de conclusions du Comité d'Enquête sur le coût et le rendement des services Publics).

Ceci n'est qu'un aperçu du rôle néfaste joué par le pouvoir dans le domaine de la culture.

B.- Une véritable politique culturelle, telle que la C.G.T. la conçoit, nécessite :

Un budget représentant au moins 1% du budget national, campagne à laquelle participe la C.G.T. et qui sera considérée comme une première étape.

La reconnaissance aux Manufactures d'Art, ainsi qu'à la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux et à l'Industrie Cinématographique, de leur véritable place sur le plan National, Définition de leur avenir en les dotant des moyens réels, abstraction faite de toute rentabilité dans le rayonnement artistique de ces établissements, qui est apprécié dans le monde entier.

Une protection effective des sites (ex: Parc de la Vanoise, etc ...)

L'extension de l'aide aux créateurs sans discrimination d'aucune sorte et mise à leur disposition de locaux.

L'aménagement des horaires d'ouverture des Musées et Monuments Historiques, et des théâtres.

Le développement des services éducatifs déjà existants, ou leur implantation auprès des Musées et des services d'Archives départementales qui n'en sont pas encore pourvus.

Utilisation des grands moyens d'information (O.R.T.F.) pour une meilleure connaissance culturelle du patrimoine National.

Le Congrès Constitutif du Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements annexes et sous tutelle en relevant, appelle les personnels du Ministère à mener le combat avec l'ensemble de la classe ouvrière ainsi qu'avec les forces démocratiques pour la diffusion d'une culture véritable.

"LA CULTURE SERA LIBRE LORSQUE LES HOMMES LE SERONT"

PARIS, le 22 Mai 1970